

figurent pas aux statistiques officielles, on serait plus près de 1,5 million. Et d'après les derniers chiffres, combien de vacances d'emploi avons-nous? 58,000 environ. Par conséquent, pour un million de chômeurs il n'y a même pas 60,000 emplois d'offerts.

Bien plus, dans la plupart des cas, là où le chômage est très élevé, il n'y a pas d'emplois d'offerts. Aussi dit-on aux habitants de Terre-Neuve, par exemple, que puisqu'il n'y a pas de possibilités d'emploi à Terre-Neuve, ils devraient aller à Toronto ou dans d'autres régions, où il en existe. Le ministère de la Main-d'œuvre offre une subvention de mobilité pour aider ainsi les gens à se déplacer. Mais lorsque vous demandez à quelqu'un de quitter sa province, vous lui demandez de prendre une décision qui risque de lui coûter cher. Il doit décider, faute de trouver du travail à Terre-Neuve et pour ne pas perdre ses prestations d'assurance-chômage, de déraciner sa famille, de vendre sa maison, s'il en a une, et de se rendre à Toronto où dans un autre grand centre pour avoir un travail pour lequel il a les compétences voulues.

Supposons qu'il le fasse, que peut-il lui arriver? Bien sûr, il peut trouver du travail à Toronto ou dans un autre grand centre, où les possibilités d'emploi sont plus nombreuses. Ceci peut prendre quelques mois. Les fluctuations du cycle économique se répercutent également sur le taux d'emploi, même dans nos grands centres; aussi, après qu'il aura déménagé, il pourra être amené à constater qu'étant le dernier en date à être entré dans l'entreprise, il est aussi le premier à être mis à pied. Il aura abandonné sa maison à Terre-Neuve, se sera peut-être engagé jusqu'au cou dans une hypothèque pour se loger à Toronto, et après avoir travaillé quelques mois, se retrouvera licencié. Je prends cet exemple pour montrer qu'il est totalement ridicule du point de vue pratique de laisser à penser que parce qu'il y a environ 60,000 postes vacants au Canada, les gens devraient circuler d'un bout à l'autre du pays pour les remplir. On leur demande de prendre ainsi des risques bien trop grands.

La majorité des prestataires d'assurance-chômage n'ont ni une longue expérience au travail, ni une spécialisation, ni une longue instruction. Nombre d'entre eux occupent des emplois saisonniers ou sont sans métier. Ils ne peuvent à peu près pas soutenir la concurrence sur le marché du travail. Même s'ils ont les moyens de se rendre dans les régions où on a besoin de travailleurs, faute d'instruction et de formation suffisantes, la partie est pour ainsi dire déjà perdue pour eux quand ils postulent un poste. Les propositions du ministre visant à durcir le régime d'assurance-chômage, à réduire le montant des prestations, n'aidera pas de façon appréciable, je le prédis, à réduire le nombre des postes vacants qui existent actuellement au Canada. Si nous pouvions, comme par magie, remplir ces 60,000 postes, il resterait quand même plus de un million de chômeurs. Le ministre n'aborde sûrement pas le problème de la bonne manière.

Sans doute le ministre prétendra-t-il qu'en réduisant le nombre des prestataires d'assurance-chômage nous libérerons des fonds pour les programmes de création d'emplois, de formation des chômeurs sans métier, ce qui leur permettra de trouver du travail. L'argument n'est pas logique. Les modifications qui sont à l'étude priveront au moins 100,000 chômeurs de une à douze semaines de prestations; et le ministre appelle cela économiser. Autrement dit, l'argent qui n'ira pas aux

Emploi et immigration

chômeurs servira à créer des emplois pour ces mêmes chômeurs et des centaines de milliers d'autres. C'est ce qu'on appelle avoir des idées confuses. Nous ne pouvons pas épargner de l'argent en le retirant de l'assurance-chômage pour l'affecter à un programme quelconque de formation professionnelle.

Je prétends qu'il y aura peu de rapport entre le montant épargné et les programmes de formation professionnelle que le gouvernement proposera. De fait, on se demande ce qui arrivera à ces gens qui ne seront plus admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Que serait-il arrivé si certaines dispositions du projet de loi avaient été appliquées l'an dernier? Environ 330,000 personnes n'auraient plus eu droit aux prestations d'assurance-chômage et le gouvernement aurait probablement épargné entre \$150,000 et \$250,000. En somme, on aurait privé les chômeurs de prestations s'élevant à environ \$200,000 et utilisé ces fonds pour créer des emplois pour d'autres chômeurs. C'est tout comme si on avançait d'un pas pour reculer de deux.

Tout cela n'est que du charabia administratif qui ne réglera nullement le problème, mais qui fera croire que le gouvernement prend des mesures positives. En d'autres mots, le gouvernement ne fait que réagir aux arguments des éditorialistes et d'autres qui perpétuent le mythe qu'il y a des centaines de milliers d'emplois, si seulement les gens voulaient bien les accepter, et que le régime d'assurance-chômage empêche les prestataires d'accepter ces emplois ou les incite à ne pas travailler. La réalité est tout à l'opposé et on fera une fausse économie en réduisant le nombre de prestataires. Cela ne marchera pas! Il y a autre chose que je ne dois pas cesser de répéter. Le ministre ne prétendra pas le contraire. Je ne pense pas qu'il le puisse. Toutefois, il est important que cela figure au compte rendu et que le public comprenne bien.

● (1240)

Le ministre a prétendu, pour justifier ces modifications, qu'ils excluraient surtout les jeunes gens et les femmes qui ne cherchaient pas sérieusement de l'emploi. Ils cherchent seulement un revenu d'appoint et peuvent toujours compter sur le chef de famille pour les faire vivre, leur travail n'étant pas vraiment essentiel pour l'économie et, s'ils sont en chômage, ils ne devraient donc pas pouvoir toucher de prestations. Réexaminons les statistiques. J'utilise les propres sources du gouvernement. En juin, l'année dernière, alors qu'un bon nombre d'étudiants étaient sur le marché du travail à la recherche d'un emploi, nous constatons que seulement 12.5 p. 100 des bénéficiaires de l'assurance-chômage étaient des jeunes gens de moins de 20 ans.

Le mythe voulant que le fort pourcentage de prestations d'assurance-chômage versées à des jeunes qui ne cherchent pas vraiment un emploi régulier mais qui désirent seulement travailler quelque temps pour avoir droit aux prestations représente un très gros fardeau pour la caisse d'assurance-chômage, est parfaitement injustifié. L'autre argument invoqué par le ministre, c'est qu'une grande partie des bénéficiaires sont des femmes qui n'ont pas vraiment besoin de travailler et qui ne devraient donc pas avoir droit aux prestations lorsqu'elles perdent leur emploi. Selon les chiffres de l'année dernière, 41.7 p. 100 des bénéficiaires de l'assurance-chômage étaient des femmes adultes et 45.8 p. 100 des hommes adultes. Si nous examinons la situation des femmes qui recevaient des presta-